



HAL
open science

Les postures microsociales, enjeu et moteur actuels d'une bonne gouvernance ? Conflits autour du loup et du sanglier dans les Alpes françaises.

Coralie Mounet

► **To cite this version:**

Coralie Mounet. Les postures microsociales, enjeu et moteur actuels d'une bonne gouvernance ? Conflits autour du loup et du sanglier dans les Alpes françaises.. Philippe Hamman et Jean-Yves Causer. Ville, environnement et transactions démocratiques. Hommage au Professeur Maurice Blanc, PIE Peter Lang., pp.197 - 208, 2011, Ecopolis. halshs-00379362v2

HAL Id: halshs-00379362

<https://shs.hal.science/halshs-00379362v2>

Submitted on 26 Mar 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Les postures microsociales, enjeu et moteur actuels d'une bonne gouvernance ?
Conflits autour du loup et du sanglier dans les Alpes françaises.**

Coralie Mounet

A partir de la question des animaux "à problème" et de leur gestion, il s'agit, pour reprendre les termes d'A. Micoud et de M. Peroni (2000), de s'interroger sur « ce qui nous relie » à l'heure actuelle. Les conflits et les controverses autour de la gestion du loup et de celle du sanglier sont particulièrement propices à l'étude des nouvelles formes d'associations d'acteurs (Latour, 2006). S'ils font l'objet d'une gestion conservatrice et bénéficient de conditions actuelles favorables à leur maintien et leur développement, ces animaux sont considérés "à problème" par les nuisances qu'ils représentent pour certaines activités humaines, notamment agricoles. Les choix de gestion oppose ainsi des acteurs aux visions divergentes, les uns se prononçant en faveur d'une gestion conservatrice et les autres souhaitant une éradication ou une forte régulation des populations. Nous sommes donc ici potentiellement dans le champ des transactions sociales, où « entrent en conflit et en concurrence plusieurs principes pour la gestion d'un même objet » (Mormont, 1992, p. 121). Or, malgré le conflit qui les oppose, ces protagonistes doivent cohabiter et trouver des « compromis pratiques » (Blanc, 1992). Leur investissement simultané sur un même territoire les contraint en effet à inventer des formes de vie ensemble au quotidien, en somme, des « compromis de coexistence ».

La question est donc de savoir si ces animaux ont la capacité d'incarner des objets médiateurs, « inducteurs d'un champ de potentialités » pour des transactions sociales (Remy, 1998, p. 21). De quel ordre relèvent les transactions dont le loup et le sanglier peuvent faire l'objet et quel produit transactionnel original peut être identifié ? En outre, si les transactions sociales sont supposées créer des liens sociaux, à l'origine de reliance, il s'agit de déceler de telles innovations sociales à travers la formation de regroupements d'acteurs inédits.

L'hypothèse est que, non seulement, ces animaux constituent bien des objets de transactions sociales mais, peuvent en plus être considérés comme de véritables actants non humains (au sens de M. Callon, 1986) ou opérateurs socio-spatiaux (au sens de M. Lussault, 2007) suscitant des transactions sociales.

Pour mener à bien cette étude, il s'est révélé nécessaire d'adopter une démarche pluridisciplinaire, avec la mobilisation et la combinaison d'outils conceptuels relevant de la géographie mais aussi de la sociologie (de la traduction, des organisations et de l'environnement). Les conflits ont été étudiés à travers l'analyse qualitative de soixante-quatorze entretiens semi-directifs menés auprès des différentes parties prenantes des conflits autour du loup et du sanglier, dans des territoires des Alpes françaises.

Dans un premier temps, présentons rapidement l'organisation de la gestion de ces animaux et les enjeux à l'origine des conflits.

I. Controverses et conflits autour de la gestion du loup et du sanglier

A. La gestion du loup et du sanglier

Alors que le cadrage juridique et organisationnel de la gestion du loup offre peu de marges de manœuvres au niveau local, celui de la gestion du sanglier est beaucoup moins restrictif, laissant une place plus importante à l'innovation locale. Par son statut d'espèce strictement protégée aux échelles nationale, européenne et internationale, le loup est en effet théoriquement protégé de tout tir mortel et sa gestion est censée se limiter à des suivis biologiques. De plus, les orientations de sa gestion, exécutée essentiellement par des agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, relèvent de l'Etat, principalement à l'échelon national. A l'inverse, c'est cynégétiquement que le sanglier, espèce gibier chassable, est géré et ceci, dans le but affiché d'atteindre un équilibre agro-sylvo-cynégétique. Si les décisions ressortent de l'échelon départemental, une certaine liberté est laissée dans la formulation des choix de gestion au niveau local : les comités locaux des unités de gestion¹, composés des différents acteurs concernés, sont un lieu de concertation et d'émergence de compromis. En outre et contrairement au loup, cette gestion est exécutée par les chasseurs, eux-mêmes partie prenante du conflit. Non contrainte par des plans de chasse, la chasse au sanglier est enfin relativement libre en Isère, lieu d'étude de l'animal.

Mais si la gestion de ces animaux présente des différences organisationnelles et juridiques, sa composante sociale et économique montre une certaine analogie. Ainsi, les dégâts agricoles sont indemnisés et prévenus par des mesures de protection : le financement relève de l'Etat pour le loup et des fédérations départementales des chasseurs pour le sanglier. De plus, l'élimination d'animaux au comportement trop gênant est parfois envisagée, avec un caractère exceptionnel. Mais malgré une telle dimension politique, à travers la prise en compte des aspects économiques et sociaux, la gestion de ces animaux ne suffit pas à clore les conflits.

B. Les conflits

Or, de la comparaison de ces deux cas particuliers, transparaissent des processus similaires dans la structuration des conflits. Les acteurs s'opposant au sujet du loup ou du sanglier se scindent en deux camps, jugeant différemment la présence des deux animaux et adoptant une même rhétorique argumentative de leur posture. Dans le cas du loup, les lycophobes (Mauz, 2005) sont essentiellement représentés par des acteurs du monde agricole, rejoints par des chasseurs alors que les lycophiles sont composés d'acteurs relevant généralement du monde de la protection de la nature. Dans celui du sanglier, les suscrophobes² sont constitués d'acteurs appartenant pour la plupart au monde agricole ainsi que de certains chasseurs, non chasseurs de sangliers ; les suscrophiles, quant à eux, rassemblent essentiellement des chasseurs de sangliers. Si cette opposition se base sur des perceptions divergentes de l'animal, c'est également le devenir du territoire qui est en cause. Alors que les détracteurs des animaux adoptent une grille de lecture de la situation axée sur une logique productive, dans laquelle les valeurs du travail prédominent, c'est sur une vision gestionnaire ou environnementale que les partisans s'appuient, se référant à des idéaux, anthropocentrés ou non, d'équilibre naturel. L'étude des discours permet de dégager des arguments génériques sous-tendus par ces logiques divergentes et visant à légitimer la posture de chacun. Or, la particularité de ces

¹ Les unités de gestion correspondent à un découpage infra départemental et constituent la plus petite maille de gestion du sanglier.

² En référence au nom latin du sanglier, *Sus Scrofa*, et à l'instar des dénominations données par I. Mauz (2005) dans le conflit autour du loup, nous avons respectivement désigné les détracteurs et les partisans du sanglier sous le vocable de suscrophobes et de suscrophiles (Mounet, 2007).

arguments et donc des alliances d'acteurs pour ou contre l'animal "à problème" provient de leur omniprésence dans les contextes d'action, quel que soit leur caractère conflictuel ou apaisé. Ces regroupements d'acteurs dont la caractéristique est leur transversalité aux groupes sociaux constitués, constituent bien des innovations sociales. Mais leur récurrence sur les différents territoires étudiés nous a amené à les considérer comme des innovations stabilisées, représentant en quelque sorte une « pré-structuration » (Friedberg, 1993) des conflits : nous les avons désignées sous le terme de postures « macrosociales ». Celles-ci peuvent être envisagées comme des enjeux contradictoires et inconciliables situés en amont des transactions sociales.

II. Vivre ensemble, malgré les désaccords sur le loup et le sanglier : des logiques microsociales

Mais au-delà de ces postures macrosociales, la nécessité de cohabiter appelle d'autres valeurs ou d'autres intérêts, à l'origine de compromis de coexistence. Or, ce n'est qu'en adoptant un niveau d'analyse plus « micro », par un regard microgéographique, que l'on accède à de telles logiques, spécifiques à chaque territoire étudié, et à leurs conséquences dans la structuration des conflits : des associations originales d'acteurs deviennent alors visibles, mettant parfois en évidence des scissions au sein même des camps. Fruit de transactions à la fois sociales et identitaires, ces postures spécifiques aux territoires ont été qualifiées de « microsociales ». Si leur spécificité est à l'origine de la contingence de chaque contexte d'action, des régularités dans l'organisation qu'elles induisent peuvent être mises en lumière et de tels points de convergence nous semblent être la clef de compréhension et de résolution des conflits. Nous appuyant ici sur l'expérience de territoires au "vivre ensemble" apaisé ou présentant une coopération conflictuelle, nous montrerons deux des raisons identifiées dans l'issue conflictuelle ou apaisée des situations : d'une part, les opérateurs humains et non-humains présents et activés dans le territoire et, d'autre part, la gamme de jeu des acteurs. Nous verrons dans un premier temps l'influence de quelques opérateurs humains et non-humains sur la configuration des contextes d'action : ces opérateurs peuvent prendre la forme d'acteurs, d'institutions mais également de valeurs ou de principes communs. Selon leur rôle spécifique dans le territoire, construit en partie par le jeu des acteurs, ils parviennent à impulser des "vivre ensemble" apaisés ou conflictuels et à peser en retour sur le jeu des acteurs. Mais nous verrons par la suite que la présence d'un tiers médiateur constitue un troisième point fondamental pour impulser une bonne gouvernance.

A. Un déplacement du conflit permis par un tiers

L'intervention d'un tiers (Remy, 1992) dans le face-à-face habituel permet d'obtenir des configurations différentes dans les postures des uns et des autres. Le tiers peut endosser ainsi le rôle de bouc émissaire et permettre une alliance d'acteurs aux postures macrosociales opposées. C'est, par exemple, le cas du Parc National des Ecrins dont les limites de protection recourent le territoire de chasse des communes du Valbonnais. Les chasseurs ont accusé l'espace protégé de constituer une réserve anormale de sangliers et de rendre inefficace leur gestion cynégétique en leur offrant un périmètre de protection. L'accusation a induit une alliance inédite entre chasseurs et agriculteurs pour demander une battue administrative visant à éliminer les sangliers se réfugiant dans le Parc. Or, cette coalition est le produit d'une double transaction sociale et identitaire : sociale puisqu'elle constitue une innovation dans les postures des uns et des autres et donc dans les liens sociaux ; identitaire car elle cache un regroupement au nom d'une identité locale, d'une appartenance à un territoire local, constitué en réaction à des intérêts nationaux, ceux de la protection de la nature.

De même, la présence du loup dans la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors a induit des associations particulières. Les gestionnaires sont parvenus à instaurer un relatif apaisement autour du problème, entre eux et les différents acteurs du monde de l'élevage intervenant sur ce lieu de transhumance. Pourtant, une analyse fine des discours montre des scissions au sein même des camps. Les Hauts Plateaux accueillent en effet des transhumants méridionaux et locaux, des grands et des plus petits troupeaux. Or, les éleveurs locaux tentent de se démarquer des transhumants du Sud, qu'ils considèrent comme trop conciliants avec les gestionnaires : à l'appartenance à un même territoire de travail et de transhumance, les Hauts Plateaux du Vercors, ils préfèrent leur identité locale et leur solidarité avec d'autres éleveurs locaux situés, eux, en périphérie de la Réserve, et porteurs de postures plus conflictuelles.

De telles transactions sociales et identitaires aboutissent à un déplacement du conflit : l'opposition des postures macrosociales fait alors place à des associations particulières, faites de coalition entre deux camps ou de scissions au sein de mêmes camps, autour de la présence d'un tiers. Mais le déplacement du conflit ne suffit pas pour autant à obtenir un bon "vivre ensemble" général, englobant l'ensemble des acteurs concernés par la gestion. Or, d'autres opérateurs se montrent plus efficaces dans la voie de l'apaisement général des conflits.

B. Des principes communs, sources de logiques microsociales apaisées

Réel opérateur social et spatial, la présence d'un principe supérieur commun (Boltanski et Thévenot, 1991) peut ainsi asseoir des transactions sociales impulsant un apaisement des conflits. Les relations de quotidienneté et de proximité peuvent ainsi être à l'origine d'une entente implicite sur un principe commun de « bon voisinage ». Si les acteurs restent toujours en conflit à propos de la gestion du loup ou du sanglier et maintiennent leurs postures macrosociales, l'enjeu est différent au quotidien : il s'agit de vivre ensemble, ici et maintenant, malgré les désaccords.

Les transactions sociales se basant sur un tel principe sont rendues visibles par des systèmes de don et contre-don : ceux-ci recouvrent plusieurs formes, matérielles ou immatérielles, et sont plus ou moins formalisés. Par exemple, les dégâts de sanglier sont compensés par des morceaux de viande de sanglier offerts par les chasseurs aux agriculteurs. Ces offrandes peuvent être informelles et à l'origine d'initiatives individuelles mais peuvent également faire l'objet d'une organisation formalisée oralement au sein de l'association de chasse : le président d'une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) a ainsi systématisé ces dons, en attribuant à chaque équipe de chasseurs le soin de fournir en viande de sanglier un agriculteur donné. Les dons des suscrophiles recouvrent aussi du temps passé auprès des acteurs du monde agricole, pour les aider à mettre en place des mesures de protection, les soutenir lors des dégâts ou tout simplement leur prêter main forte lors des grands travaux agricoles tels que la récolte du foin. Ces formes de dons se retrouvent également chez les lycophiles, dans les conflits autour du loup. Derrière ces attentions en direction du monde agricole, se dessine la reconnaissance de l'autre et notamment des difficultés qu'il subit. Cette demande implicite de reconnaissance est d'autant plus forte que les acteurs du monde agricole, dans ces deux conflits, ont le sentiment d'une perte de légitimité sociale et économique de leur profession. Ils expriment leur réprobation face à la domination croissante des activités de loisir ou de protection de l'environnement sur leurs activités de production.

En contrepartie de ces divers dons, les agriculteurs suscrophobes ou les éleveurs lycophobes tempèrent leurs récriminations face aux dégâts ou encore aident leurs protagonistes dans leur loisir ou leur travail : par exemple, par un jeu informel, des agriculteurs permettent aux chasseurs d'obtenir un plan de chasse du chevreuil plus conséquent ; des bergers de la

Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors aident à repérer des infractions au règlement de l'espace protégé et en préviennent les gardes.

D'autres opérateurs que le principe de bon voisinage peuvent également influencer la teneur du "vivre ensemble". Notamment, l'histoire du territoire et des relations entre individus participe autant de la conflictualité que de l'apaisement des situations. En particulier, des enjeux affectifs interviennent dans la régulation interne des conflits : des « rationalités affectives » dictent parfois la posture des acteurs. Ainsi, parce qu'ils possèdent une histoire commune, teintée de bonne relation, des acteurs évitent d'entrer dans la polémique autour du sanglier. Dans certains cas, mobiliser le cadre macro, c'est-à-dire l'échelle départementale, pour demander des tirs administratifs de sangliers est conçu comme un acte de trahison : la régulation interne est ainsi préférée et privilégiée dans les bons "vivre ensemble".

Mais les loups ou les sangliers, en tant qu'individus, constituent également des opérateurs pouvant influencer par leur comportement l'issue du "vivre ensemble". Par exemple, dans la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, les loups semblent se conformer aux règles du « contrat sauvage »³ implicite et facilitent en cela l'apaisement du conflit.

Ce sont donc bien des transactions sociales et identitaires qui sont présentes dans l'ensemble de ces jeux d'acteurs : l'identité territoriale, liée à l'appartenance à un même territoire où se joue des relations interpersonnelles, prend le relais d'une identité macrosociale, celle du camp des détracteurs et des partisans. Outre des liens sociaux inédits, une identité locale commune se forge donc au fil de ces transactions. Cette identité est construite par la confrontation d'individus, par des relations interpersonnelles donnant lieu à un apprentissage commun du "vivre ensemble". L'échelle du microsocial est donc celle de l'individualisation des protagonistes, où les images stéréotypées des adversaires s'effacent derrière des personnalités individuelles.

Mais pour que de telles postures microsociales puissent émerger, la présence physique des différents protagonistes du conflit sur le même territoire est indispensable. La coprésence qui se caractérise par « le rassemblement et l'agrégation en un même lieu de réalités sociales distinctes » (Lussault, 2003) crée en effet « un potentiel relationnel (humains – humains, humains – non humains) » (Lussault, 2007, p. 53). Cet aspect est un élément de compréhension de la différence de visibilité sur la scène publique des conflits autour du loup et du sanglier. Alors que dans le cas du sanglier, partisans et détracteurs se confrontent sur le même espace et doivent vivre ensemble, les protagonistes du conflit autour du loup ne cohabitent généralement pas sur le même espace. Les postures stéréotypées sont donc d'autant plus faciles à tenir que les acteurs ne sont pas obligés de s'entendre –ici et maintenant - avec des acteurs au discours opposé.

Mais indépendamment de ces aspects positifs du microsocial et en contrepoint de ce qui vient d'être exposé, des effets pervers peuvent parfois être identifiés dans de telles relations interpersonnelles. Bien qu'elle soit un élément central, la coprésence ne suffit pas en effet à apaiser les conflits et peut parfois, bien au contraire, être un élément de blocage des territoires. C'est le cas de certains territoires confrontés au sanglier où la liberté laissée aux acteurs au niveau local donne lieu à des logiques microsociales conflictuelles. Les relations interpersonnelles peuvent ainsi ouvrir la voie aux inimitiés entre individus, bloquant tout

³ A l'instar du « contrat domestique » implicitement passé entre animaux domestiques et éleveurs (Larrère C et Larrère R, 1997), un *contrat sauvage* implicite engage les loups et les sangliers à suivre un comportement admissible et à adopter des spatialités convenables, en respectant les frontières, entre espace cultivé et espace sauvage. L'adoption d'un tel comportement est incitée par les mesures de protection matérialisant ces frontières, mais également par des effarouchements ou encore l'agrainage dans le cas du sanglier. Lorsque, malgré tous ces moyens, les animaux continuent à transgresser ce contrat, les individus « inciviques » sont alors tués.

compromis au sein d'un territoire ou encore s'exprimer par une régulation des conflits par la peur. Certains acteurs usent même parfois de leur pouvoir pour éviter tout débordement des conflits à l'échelle départementale : certains chasseurs peuvent ainsi intimider par des actes de violence les agriculteurs susceptibles de demander une intervention administrative. L'absence d'un cadrage macro fort et la liberté locale peuvent donc aboutir à du microsocial conflictuel.

C. La gouvernabilité des territoires

Au final, deux aspects permettent d'expliquer le degré de conflictualité d'un territoire : les opérateurs humains ou non-humains (avec leur nature, leur activation et le rôle qu'il prennent dans le contexte d'action) et le jeu des acteurs.

La combinaison des opérateurs spécifiques constitue la part de la « gouvernabilité » des territoires (Theys, 2003, p. 5), à prendre en compte dans la gouvernance environnementale. La gouvernabilité correspond au « caractère plus ou moins gérable des situations, ou sur l'aptitude d'une communauté à être gouvernée » (Theys, 1997, p. 347). Ce concept met donc en lumière « la spécificité des situations et [...] la probabilité, face à ces situations spécifiques, plus ou moins complexes, de trouver des solutions à la fois efficaces et acceptables. Certaines situations sont intrinsèquement ou politiquement gérables ; d'autres ne le sont pas – ou ne peuvent l'être qu'au prix de difficultés et d'efforts considérables » (Theys, 2003, p. 5). Le degré de gouvernabilité d'un territoire, déterminé par l'activation d'opérateurs spécifiques, conditionne donc le jeu des acteurs dans la gestion et la résolution des conflits. Mais si elle pèse sur le jeu des acteurs, il est évident que la réciproque est également vraie et que le jeu des acteurs influence la gouvernabilité. La gamme de jeu dont disposent les acteurs est large puisqu'elle s'étend des logiques macrosociales aux logiques microsociales, conflictuelles ou apaisées. Or, il s'avère que les acteurs adoptent des logiques différentes en fonction de la scène dans laquelle ils interviennent et des protagonistes avec lesquels ils doivent jouer. De cette tension entre macrosocial et microsocial, découlent des situations plus ou moins conflictuelles. Plus les postures microsociales apaisées sont privilégiées et plus la coopération conflictuelle montre une dominante coopérative. Lorsque le principe commun du bon voisinage devient le principal moteur des postures des uns et des autres, le contexte d'action s'approche d'un réseau (au sens de M. Callon, 1986), c'est-à-dire d'une coopération. A l'inverse, plus les postures macrosociales ou microsociales conflictuelles sont mobilisées et plus la coopération conflictuelle arbore une dominante conflictuelle.

D. Le tiers médiateur, porteur de gouvernementalité

Mais la caractéristique essentielle de la gouvernabilité d'un territoire tient à sa variabilité : elle n'est pas définitive et varie, dans le temps, selon l'activation ou non de certains opérateurs socio-spatiaux et le jeu des acteurs.

Pour mener une bonne gouvernance territoriale, il semble donc important de stabiliser le jeu des acteurs dans du microsocial apaisé. Pour contrer l'aspect conflictuel des relations et stabiliser ce microsocial apaisé, la coprésence des acteurs doit être accompagnée de la présence d'un tiers médiateur (Remy, 1992, p. 93). Le médiateur permet de guider les acteurs vers un compromis : il assure en ce sens la gouvernementalité nécessaire à une bonne gouvernance. La « gouvernementalité » correspond à un art de gouverner dont « les objectifs et les valeurs assignées à l'action publique » sont fortement présents. Ce concept se réfère donc à une orientation, un guidage de la prise en charge des problèmes étudiés, permis par une finalité clairement définie. Le médiateur opère une traduction locale du problème pour que celui-ci soit intelligible et accepté de tous, c'est-à-dire qu'il transforme « un énoncé problématique particulier dans le langage d'un autre énoncé particulier » et lie ainsi « des

énoncés et des enjeux *a priori* incommensurables et sans communes mesures » (Callon, 1974-1975, p.19). Il enrôle donc les acteurs dans un collectif autour d'une même redéfinition du problème et propose une ligne de concertation.

A la lumière des territoires étudiés, le médiateur peut être aussi bien un gestionnaire d'espace protégé, ayant un pouvoir réglementaire, qu'une partie prenante montrant une faible capacité réglementaire. Plus que le statut du médiateur, certaines de ses caractéristiques semblent définir sa légitimité dans le contexte d'action. Tout d'abord, la confiance dans ce médiateur apparaît comme un élément fondamental. Cette valeur est évoquée par les acteurs rencontrés dans les territoires apaisés mais elle est également pointée dans les conflits environnementaux par J.-E. Beuret (2006) ou encore M. Callon (1986). Ensuite, sa « pertinence » (Friedberg, 1993) dans le contexte d'action, c'est-à-dire sa capacité à résoudre les problèmes des acteurs, est également primordiale. Enfin, l'impartialité apparaît fondamentale aux yeux des acteurs se positionnant comme médiateur.

Ces caractéristiques donnent une légitimité à un médiateur potentiel. Mais, comme tout opérateur social et spatial, ce médiateur doit être activé dans le contexte d'action étudié. En effet, il peut s'avérer parfois que des médiateurs potentiels ne parviennent pas à endosser leur rôle. Une telle activation est éminemment variable et dépend de nombreux autres opérateurs humains et non-humains en jeu à un moment donné. Par exemple, si le Parc Naturel Régional du Vercors et la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, située en son sein, se sont avérés d'efficaces médiateurs autour de la question du loup dans l'espace de la Réserve, ce rôle s'est quelque peu émoussé à la suite d'un changement du jeu des acteurs.

Enfin, outre son activation, l'objectif de compromis qu'il porte doit être relayé au quotidien auprès des acteurs locaux : la traduction « théorique » doit être complétée d'une traduction « pratique » (Mounet, 2007). L'absence de traduction pratique peut en effet rendre illisible la posture du médiateur. Par exemple, la traduction du Parc Naturel Régional du Vercors a été relayée et rendue efficace au sein de la Réserve Naturelle par son équipe technique. En revanche, dans le reste de l'espace du Parc, cette traduction a été beaucoup moins efficace, par manque de relais local au quotidien. Enfin, une telle traduction pratique peut être mise en œuvre par des « acteurs passerelle ». Nous entendons par ce terme un acteur appartenant à plusieurs contextes d'action et ayant ainsi une position de médiateur pris au sens commun, c'est-à-dire pratiquant une médiation entre les acteurs des deux contextes d'action. Cette notion applique en quelque sorte aux contextes d'action le concept de « marginal sécant » (Crozier et Friedberg, 1977) qui concerne seulement les acteurs appartenant à des organisations différentes.

Conclusion

Au final, l'issue conflictuelle ou apaisée d'un "vivre ensemble" dépend à la fois :

- de la gouvernabilité, dessinée par la combinaison d'opérateurs humains et non-humains activés dans le territoire et par le jeu des acteurs,
- et de la gouvernementalité impulsée par le médiateur.

Il semble bien que le microsocio apaisé soit à la fois un enjeu et un moteur d'une bonne gouvernance territoriale. Le rôle du médiateur doit donc être de savoir écouter et repérer des regroupements d'acteurs inédits, ne correspondant pas à la « société faite » (Latour, 2006) mais également de stabiliser ces postures microsociales. Bien encadrées, celles-ci nous semblent être les clefs d'une évolution progressive, bien que toujours contingente, des conflits autour du loup et du sanglier. L'enjeu est bien de favoriser ce processus « diffus » (Remy, 1992, p. 87), seul capable de résoudre les conflits localement et d'éviter une confrontation des

postures radicales et inconciliables, symbolisées par des positions macrosociales. Nous rejoignons ici les propos de L. Voyé qui considère que les transactions sociales tirent « une efficacité bien plus grande et à plus long terme que ne peuvent souvent le faire des affirmations radicales, des échanges abrupts et des conflits durs » (Voyé, 1992, p. 196).

Bibliographie

- Beuret J.-E.**, 2006, *La conduite de la concertation, pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*, Paris, L'Harmattan
- Blanc M.**, 1992, « Introduction générale », in **Blanc M.** (dir.), *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques sociales, pp. 7-15
- Boltanski L.** et **Thévenot L.**, 1991, *De la justification. Les économies de grandeur*, Paris, Gallimard, nrf Essais.
- Callon M.**, 1986, *Éléments pour une sociologie de la traduction*, Paris, PUF, L'année sociologique.
- Callon M.**, 1974-1975, « L'opération de traduction comme relation symbolique », *Incidence des rapports sociaux sur le développement scientifique et technique*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.
- Crozier M.** et **Friedberg E.**, 1977, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Editions du Seuil, Collection Sociologie Politique.
- Friedberg E.**, 1993, *Le Pouvoir et la Règle: Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil.
- Larrère C.** et **Larrère R.**, 1997, « Le contrat domestique », *Le courrier de l'environnement de l'INRA* n°30.
- Latour B.**, 2006, *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris, la Découverte.
- Lussault M.**, 2003, article « Coprésence » in **Lévy J.** et **Lussault M.** (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, pp. 211-213.
- Lussault M.**, 2007, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, Coll. La couleur des idées.
- Mauz I.**, 2005, *Gens, cornes et crocs*, Coéd. Cemagref-Cirad-Ifremer-Inra.
- Micoud A.** et **Peroni M.** (coord.), 2000, *Ce qui nous relie*, La Tour d'Aigues, Editions de L'Aube.
- Mormont M.**, 1992, « Pour une typologie des transactions sociales », in **Blanc M.** (dir.), *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques sociales, pp. 112-135.
- Mounet C.**, 2007, *Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et "vivre ensemble" autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises*, Th. de doctorat de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble I.
- Remy M.**, 1998, « La transaction sociale. Forme de sociabilité et posture méthodologique », in **Freyne M.-F.**, **Blanc M.** et **Pineau G.** (dir.), 1998, *Les transactions aux frontières du social. Formation, travail social, développement local*, Chronique sociale, Lyon, pp. 20-42.
- Remy M.**, 1992, « La vie quotidienne et les transactions sociales : perspectives micro ou macro-sociologiques » in **Blanc M.** (dir.), *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques sociales, pp. 83- 111
- Theys J.**, 2003, « La gouvernance, entre innovation et impuissance », *Développement Durable et Territoires*, Dossier 2 Gouvernance locale et développement durable, URL : <http://developpementdurable.revues.org/document1523.html>

Theys J., 1997, « Entre gouvernance et ingouvernabilité : quelle forme de gouvernement pour les changements globaux ? », in **Theys J.** (dir.), *L'environnement au XXI^e siècle*, volume 1 : Les enjeux, Germes, pp. 339-378

Voyé L., 1992, « Transaction et consensus supposé », in **Blanc M.** (dir.), *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques sociales, pp. 194-213